



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **Pétition « Plus de droits pour les apprentis » (21.612)**

### **Intervention de Josiane Jemmely au nom du groupe socialiste**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le Groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission des pétitions et des grâces sur la pétition 21.612 intitulée « Plus de droits pour les apprenti·e·s ! ».

Selon les pétitionnaires, la situation générale dans laquelle se trouvent plusieurs apprenti·e·s est grave. Leur constat s'appuie principalement sur un sondage réalisé auprès d'apprenti·e·s œuvrant dans différents cantons romands et alémaniques. Les éléments problématiques relevés dans cette petite étude sont divers (harcèlement sexuel, sécurité au travail, stress, heures supplémentaires fréquentes, mobbing). Ils pensent que ce phénomène est également répandu dans le canton de Neuchâtel, c'est pourquoi ils exigent les mesures suivantes :

- 1° Des contrôles réguliers et non signalés sur les lieux d'apprentissages par le canton et les syndicats afin de garantir le bien-être des apprenti·e·s et des sanctions en cas de non-respect du contrat d'apprentissage.
- 2° Une meilleure éducation juridique de base obligatoire sous le contrôle des syndicats dans le but de défendre et d'améliorer les droits des apprentis.

Si le Conseil d'État a expliqué aux commissaires qu'il partage l'inquiétude des pétitionnaires, il souligne cependant que :

- La formation de la plupart des apprenti·e·s (80-90%) se déroule sans incidents majeurs.
- Pour les quelques jeunes qui rencontrent des difficultés, des conseillers en formation professionnelle ainsi que l'Office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle sont à disposition pour trouver des solutions adéquates.
- L'article 24 de la loi fédérale sur la formation fixe le cadre général qui régit les rapports entre toutes les parties prenantes et qu'il est assez clair.

- La responsabilité du contrôle des conditions de sécurité au travail incombe à l'Office des relations et des conditions de travail (ORCT), qui travaille en étroite collaboration avec l'Office des apprentissages.

En considération de tous ces éléments, bien que partageant partiellement les préoccupations des pétitionnaires, le gouvernement propose de rejeter ce texte.

Le parti socialiste n'est pas de cet avis et s'oppose au classement de la pétition. Cette dernière reprend les inquiétudes formulées à travers la motion 21.161 qui se base sur une étude du syndicat UNIA sur les conditions d'apprentissage en Suisse. Les problématiques exprimées sont réelles et également présentes dans notre canton. En conséquence, le groupe socialiste réitère son soutien aux légitimes revendications exprimées par les pétitionnaires. Étant extrêmement sensible au traitement correct des travailleurs et d'autant plus les jeunes travailleurs, il ne peut qu'être solidaire d'une requête allant dans le même sens.

Pour le groupe socialiste,  
**Josiane Jemmely**

Le rapport est accepté par 52 voix contre 48.